

# **ELECTIONS DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LE 15 NOVEMBRE 2021**

## **RECEPTION DES CANDIDATURES**

Les candidatures aux fonctions de membre de la chambre de commerce et d'industrie de région Grand-Est et de la chambre de commerce et d'industrie Moselle Métropole Metz sont reçues à la Préfecture de la Moselle – direction de la citoyenneté et de la légalité – bureau des élections :

**du jeudi 23 septembre au jeudi 30 septembre 2021 à 12 heures.**

**Il est impératif de prendre rendez-vous pour le dépôt des candidatures  
via la boîte fonctionnelle [pref-elections@moselle.gouv.fr](mailto:pref-elections@moselle.gouv.fr) .**

Les déclarations de candidature peuvent être présentées soit de manière individuelle par le candidat lui-même, soit dans le cadre d'un groupement, et être alors présentées de manière collective par un mandataire et accompagnées d'une déclaration commune signée par chacun des membres du groupement.

Chaque déclaration doit indiquer le nom, les prénoms, le sexe, la date et le lieu de naissance du candidat, sa nationalité, la dénomination sociale et l'adresse de l'entreprise dans laquelle il exerce ses fonctions, la catégorie professionnelle dans laquelle il se présente et son numéro d'inscription sur la liste électorale.

Les candidatures sont présentées :

- 1/ soit pour un mandat de membre de la chambre de commerce et d'industrie Moselle Métropole Metz uniquement,
- 2/ soit pour un mandat de membre de la chambre de commerce et d'industrie Grand-Est **et** de la chambre de commerce d'industrie Moselle Métropole Metz, auquel cas le candidat se présente obligatoirement avec un suppléant, le binôme ainsi constitué devant respecter la règle de parité prévue à l'article L.713-6 du code de commerce. La déclaration du candidat est accompagnée de la déclaration de candidature de son suppléant, qui en est indissociable.

Les formulaires de candidature sont disponibles sur le site de la préfecture en suivant ce lien :  
[Accueil](#) > [Politiques publiques](#) > [Elections - Distinctions honorifiques](#) > [Elections](#) > [Elections Professionnelles](#) >